

Office fédéral de la communication
Monsieur le Directeur
Bernard Maissen
Rue de l'Avenir 44
2501 Biel/Bienne

Par courrier électronique à :
francesca.mueller@bakom.admin.ch

Réf. 810'839

La Neuveville, le 29 juin 2023

**Consultation sur les candidatures à une concession de diffusion locale-régionale pour la période 2025 à 2034 dans les zones de desserte avec candidatures concurrentes
Prise position du Conseil du Jura bernois (CJB)**

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance des candidatures déposées, en particulier pour les télévisions régionales et la zone de concession Biel/Bienne, à laquelle le Jura bernois sera rattaché dès 2025.

Comme vous le savez, nous avons réagi à plusieurs reprises concernant la suppression de la double couverture médiatique pour le Jura bernois qui compose d'une part avec le reste du canton de Berne et en particulier l'arrondissement de Biel/Bienne et d'autre part avec les autres cantons francophones de l'Arc jurassien. La zone de concession Biel/Bienne amène des défis en matière de couverture médiatique ; en effet, il s'agit de relayer des informations et d'assurer une couverture presse pour une population francophone, une population bilingue et une population germanophone. Nous ne sommes pas véritablement convaincus que le découpage de cette zone soit optimal et qu'il corresponde aux besoins de la région. Ceci étant, nous avons pris acte du fait que le Jura bernois ne sera rattaché qu'à une seule zone de concession, pour la période 2025-2034.

En prévision de cette nouvelle organisation et de la fin du dépôt des candidatures, nous avons pris contact avec les deux médias intéressés par la zone Biel/Bienne, à savoir Tele bilingue AG et Canal B SA. Les différentes présentations auxquelles nous avons pris part étaient intéressantes et les deux médias ont montré leur envie de développer cette zone de concession bilingue en apportant des idées et des propositions innovantes.

En tant qu'organe politique représentant le Jura bernois, le CJB ne souhaite pas prendre position pour un média en particulier mais souhaite relever les points essentiels auxquels l'OFCOM devra prêter attention dans l'analyse des candidatures :

- La dimension bilingue constitue une condition sine qua none afin que les deux communautés linguistiques puissent être informées à part égale sur l'ensemble de la zone de concession.



A noter que le bilinguisme n'est pas qu'une question de langue mais également une question de culture ; il est primordial que ces deux aspects soient pris en compte ;

- Une zone de concession bilingue demande logiquement plus de forces vives et d'organisation qu'une zone de concession monolingue. L'OFCEM devra donc prêter attention aux effectifs prévus par ces deux médias mais également l'organisation générale de leurs chaînes (nombre de journalistes par rapport aux grilles de programmes proposées, etc.) ;
- Le média retenu doit montrer de l'intérêt, tant pour les sujets francophones que les sujets germanophones, proposant des émissions innovantes et permettant de répondre aux besoins de la population, en termes d'informations ;
- Afin d'améliorer la communication de notre institution, nous serions intéressés à ce que le média qui obtiendra cette concession soit ouvert à un renforcement des collaborations avec les institutions dans le but d'améliorer la couverture médiatique de la région et le positionnement de ses institutions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :



Etienne KLOPFENSTEIN

La secrétaire générale :



Kim SEILER

